...d'un point de droit international, ne...
...sur la question des grèves, qui lui...
...M. E. Fry espère qu'on s'entendra...
...ans le mécanisme de la conciliation...
...par le Fry critique, en conclusion, le...
...ment même de la Conférence qui fut...
...ée par des questions de détail, telles...
...ment le droit de parole individuel, le...
...ment du président, etc. Il s'élève...
...ulièrement contre la prétention des petits...
...tats non seulement à l'égalité d'indépen...
...dance, mais aussi à l'ingérence dans toutes...
...les institutions internationales, comme dans...
...celle de la nouvelle cour arbitrale.

ÉTATS-UNIS ET JAPON

Réservistes japonais rappelés

Vancouver, 7 janvier.

Deux cents Japonais résidant à Vancouver et dans les environs, appartenant à la réserve, ont été rappelés par le ministre de la Guerre japonais.

Le chef de la police, tout en reconnaissant la gravité de la situation, a refusé d'accorder la permission demandée par la « Ligue pour l'exclusion des asiatiques » de faire des recherches dans le quartier japonais afin de confisquer les armes à feu que l'on pourrait y trouver. Le chef de la police considère une telle perquisition comme dangereuse et inopportune.

Les Japonais résidant à Vancouver avaient fait offrir cinq cents francs au pompier américain blessé dans le conflit du jour de l'an, mais le pompier a refusé sans même remercier.

La démission de l'amiral Browtoon

Washington, 7 janvier.

La publication faite par le président Roosevelt de la lettre de l'amiral Browtoon par laquelle celui-ci donne sa démission de chef du bureau de la navigation au ministère de la Marine, n'a pas produit l'impression qu'on en attendait.

La lettre exprime l'opinion que la nomination d'un chirurgien comme commandant du navire hôpital de guerre est contraire à la loi et ne servirait qu'à affaiblir la discipline dans l'Armada. La publication de cette lettre a eu pour résultat de dissiper beaucoup de la mauvaise humeur qui s'était manifestée contre le président Roosevelt que l'on accusait d'injustice.

Ce dernier a l'intention de faire traduire devant une cour martiale quelques-uns des auteurs des critiques adressées à la flotte américaine, si leur identité peut être établie.

LE CRIME DE LA MAISON CLOSE

QUI OUVRIT LA PORTE ?

Un inconnu, entra, la nuit, dans la maison close ; sombre énigme.

Meaux, 7 janvier.

L'auteur de l'assassinat de la vieille tenancière de la rue des Remparts, qui semblait devoir être rapidement découvert, continue à rester inconnu. L'affaire se complique même étrangement, et son dénouement pourrait réserver une grosse surprise. Le médecin légiste a conclu à la mort par étranglation.

La juge d'instruction, le crime étant établi, a, de par les faits mêmes de la cause, un champ d'investigations singulièrement restreint. On ne peut, en effet, pénétrer dans la maison close où depuis quarante ans travaillait la vieille mère Haran, que par la porte d'entrée. Toutes les fenêtres sont fortement grillagées et toutes les autres issues sévèrement condamnées. Cette porte, la nuit, est fermée intérieurement à l'aide de deux grosses verroux. Dans la nuit du crime, il n'y avait que quelques pensionnaires hospitalières et les six femmes composant le personnel ordinaire et deux clients.

Et, pour entrer ou pour sortir, il était nécessaire, à partir d'une heure du matin, d'avoir recours aux bons offices de la patronne qui, la porte de son établissement fermée, emportait les clefs dans sa chambre et les plaçait sous son oreiller.

D'après les témoignages recueillis à l'instruction, toutes les personnes qui se trouvaient à l'intérieur affirment que la porte d'entrée ne fut point ouverte pendant la nuit. Il est heures du matin seulement, un des deux clients attardés, désirant regagner son hôtel, une femme, la « belle Odette » prête à... la patronne de... chambre de la patronne pour prendre les clefs. C'est à ce moment que fut découvert le cadavre.

Or, le médecin légiste a établi que l'assassinat avait été commis vers trois heures du matin.

Le coupable était donc, à n'en point douter, une des huit personnes (six femmes et deux hommes) qui se trouvaient dans la maison close.

C'est ce que pensa tout d'abord le juge d'instruction, et c'est dans ce sens qu'il orienta tout d'abord son enquête. Quand, tout à coup, une nouvelle déposition vint le jeter dans la plus grande perplexité.

Une dame Haltrat, fort âgée, au sommeil très léger, qui habite juste en face de la maison du crime, vint affirmer que, pendant que sonnaient vers heure à l'horloge de l'Hôtel de Ville proche, elle avait distinctement entendu ouvrir et fermer la porte massive, bardée de fer, de sa voisine.

Qui a ouvert cette porte ? Et à qui l'a-t-on ouverte ?

Tel est maintenant le problème posé.

Le juge a cru devoir conserver à sa disposition l'un des clients, un garçon boulanger, qui a passé la nuit chez Mme Haran, ainsi que la femme en compagnie de laquelle il se trouvait, l'autre client étant un notable commerçant qu'aucun soupçon ne peut atteindre.

Ce qui reste certain, c'est que la vieille matrone, d'une défiance excessive, et qui ne dormait jamais que d'un œil, a été tuée au moment où elle se préparait à se coucher, et que voyant entrer chez elle un inconnu elle n'est pas manqué de pousser un cri qui est totalement été entendu par la pensionnaire, dont la chambre est voisine de la sienne. Or, aucun bruit n'a été perçu et on doit en conclure que celui ou celle qui entra chez l'octogénaire était un familier de la maison. *Quand au mobile du crime, il reste toujours à découvrir.*

INFORMATIONS DIVERSES

Au Ministère

Paris, 7 janvier — M. Doumergue, ministre de l'instruction publique, vient de composer ainsi qu'il suit son cabinet :

Direction du cabinet et du secrétariat particulier : M. Paul Gervais, ancien directeur du cabinet du ministre du commerce.

Chef du cabinet : M. Jules Michel, ancien chef du cabinet du ministre du commerce.

Chef du secrétariat particulier : M. Martius Ricci, ancien chef du secrétariat particulier du ministre du commerce.

Chefs adjoints : MM. Adrien Prevost, percepteur ; Mazeret, vice-consul ; Léon Parsons, ancien chef adjoint du cabinet du ministre de l'instruction publique.

Funèbres débris

Bordeaux, 7 janvier — Un employé des ponts et chaussées a découvert hier matin, à l'égout, le jambe gauche et le bassin d'un corps de femme. Ces débris humains étaient calcinés.

Il y a trois mois déjà, un ouvrier avait trouvé au même endroit une tête de femme calcinée. Une enquête est ouverte.

A seize ans, la fille d'un gendarme fait assommer son père par ses amants

Marseille, 7 janvier. — M. Rossi, gendarme en retraite, 51, rue de la Chaîne, est un excellent père. Sa fille unique, une gamine de seize ans, fait son désespoir. Depuis plusieurs mois, elle avait abandonné le foit paternel pour se livrer à la débauche et journellement, on la voyait en compagnie d'individus ayant une réputation déplorable, nervis du port, dont les moyens d'existence sont inavouables. Or, hier matin, M. Rossi était avisé de passer au commissariat de police, réclamer sa fille que la police des mœurs avait arrêtée. L'enfant suivit son père et lui promit tout ce qu'il voulut. Elle feignit repentir. Elle parut sincère. Le soir du même jour, vers huit heures, M. Rossi, qui était sorti avec sa fillette, passait place d'Aix, quand plusieurs jeunes gens l'assaillirent par derrière, le terrassèrent et le rouèrent de coups. Le visage ensanglanté, grièvement blessé, il eut, néanmoins, la force de se relever. Il allait se mettre à la poursuite de ses agresseurs, mais la surprise et la douleur le clouèrent sur place. Sa fille s'enfuyait avec les bandits qui l'avaient attaqué. C'est elle qui, après le dîner, en lui demandant de faire une promenade, l'avait attire dans un guet-apens.

Le malheureux père dut se résigner à porter plainte. Les nervis et leur triste complice sont activement recherchés.

Un adjudant faussaire déserte

Chambéry, 7 janvier. — Un adjudant de la garnison de Chambéry a abandonné son corps ; *on croit qu'il a déserté à l'étranger.* Ce sous-officier aurait commis des faux en écritures. Il s'est servi du nom d'un lieutenant du 97e de ligne pour commettre diverses escroqueries.

Hollamby Druce retire sa plainte

Londres, 7 janvier. — Le rideau vient enfin de tomber sur le dernier acte de l'affaire Druce. Après avoir tenu l'attention publique en éveil pendant de longs mois, le mystère impénétrable a fait place à la lumière, le *jour où les restes de T.-C. Druce ont été exhumés.* Dans ces circonstances, M. George-Hollamby Druce aurait été mal avisé de continuer à accuser son oncle de parjure. Aussi, ce matin, au tribunal de simple police de Clerkenwell, après la déposition du professeur Pepper, qui assista à l'exhumation, et celle d'un ancien employé de M. T.-C. Druce, qui reconnut son ancien maître dans son cercueil, M. Atherley Jones, avocat de M. Hollamby Druce, se leva et annonça, au nom de son client, qu'il abandonnait toute poursuite contre M. Herbert Druce.

Le lock-out des flateurs

Manchester, 7 janvier. — Le comité fédéral des patrons flateurs de coton a lancé une circulaire adressée à 500 maisons, faisant partie de la fédération, annonçant que le résultat du referendum est en faveur du lock-out. Le comité demande aux patrons de donner huit jours aux employés à compter du 18 janvier.

Le curé ayant refusé, des clochards dirent les prières

Poitiers, 7 janvier. — *Ces jours-ci, dans* ses derniers instants, un brave homme, nommé Duvert, refusait obstinément l'assistance du curé. Quand il eut expiré, sa famille — plus peut-être pour ne pas heurter un usage encore fréquent que pour obéir à l'impulsion d'un soudain élan de foi — se rendit auprès du prêtre et le pria de procéder à l'enterrement. Celui-ci s'y refusa net. Au fond, c'était logique. La famille, en effet, mort fut blessée profondément de ce refus, et décida que, quand même, le corps passerait à l'église. Elle demanda au maire l'autorisation de faire entrer la bière dans le temple. Elle l'obtint.

Alors ce furent tous laïques, les amis du défunt, qui, sous les voûtes sacrées, célébrèrent l'office des morts. Après quoi, le cercueil prit le chemin du cimetière.

Funèbres débris

Bordeaux, 7 janvier. — Un employé des ponts et chaussées a découvert hier matin, à l'égout, la jambe gauche et le bassin d'un corps de femme. Ces débris humains étaient calcinés.

Il y a trois mois déjà, un ouvrier avait trouvé au même endroit une tête de femme calcinée. Une enquête est ouverte.

A seize ans, la fille d'un gendarme fait assommer son père par ses amants

Marseille, 7 janvier. — M. Rossi, gendarme en retraite, 51, rue de la Chaîne, est un excellent père. Sa fille unique, une gamine de seize ans, fait son désespoir. Depuis plusieurs mois, elle avait abandonné le foit paternel pour se livrer à la débauche et journellement, on la voyait en compagnie d'individus ayant une réputation déplorable, nervis du port, dont les moyens d'existence sont inavouables. Or, hier matin, M. Rossi était avisé de passer au commissariat de police, réclamer sa fille que la police des mœurs avait arrêtée. L'enfant suivit son père et lui promit tout ce qu'il voulut. Elle feignit le repentir. Elle parut sincère. Le soir du même jour, vers huit heures, M. Rossi, qui était sorti avec sa fillette, passait place d'Aix, quand plusieurs jeunes gens l'assaillirent par derrière, le terrassèrent et le rouèrent de coups. Le visage ensanglanté, grièvement blessé, il eut, néanmoins, la force de se relever. Il allait se mettre à la poursuite de ses agresseurs, mais la surprise et la douleur le clouèrent sur place. Sa fille s'enfuyait avec les bandits qui l'avaient attaqué. C'est elle qui, après le dîner, en lui demandant de faire une promenade, l'avait attire dans un guet-apens.

Le malheureux père dut se résigner à porter plainte. Les nervis et leur triste complice sont activement recherchés.

Un adjudant faussaire déserte

Chambéry, 7 janvier. — Un adjudant de la garnison de Chambéry a abandonné son corps ; *on croit qu'il a déserté à l'étranger.* Ce sous-officier aurait commis des faux en écritures. Il s'est servi du nom d'un lieutenant du 97e de ligne pour commettre diverses escroqueries.

Hollamby Druce retire sa plainte

Londres, 7 janvier. — Le rideau vient enfin de tomber sur le dernier acte de l'affaire Druce. Après avoir tenu l'attention publique en éveil pendant de longs mois, le mystère impénétrable a fait place à la lumière, le *jour où les restes de T.-C. Druce ont été* exhumés. Dans ces circonstances, M. George-Hollamby Druce aurait été mal avisé de continuer à accuser son oncle de parjure. Aussi, ce matin, au tribunal de simple police de Clerkenwell, après la déposition du professeur Pepper, qui assista à l'exhumation, et celle d'un ancien employé de M. T.-C. Druce, qui reconnut son ancien maître dans son cercueil, M. Atherley Jones, avocat de M. Hollamby Druce, se leva et annonça, au nom de son client, qu'il abandonnait toute poursuite contre M. Herbert Druce.

Le lock-out des flateurs

Manchester, 7 janvier. — Le comité fédéral des patrons flateurs de coton a lancé une circulaire adressée à 500 maisons, faisant partie de la fédération, annonçant que le résultat du referendum est en faveur du lock-out. Le comité demande aux patrons de donner huit jours aux employés à compter du 18 janvier.

La Progression de la Dette

LES CAUSES DE L'AUGMENTATION DES DÉPENSES. — LE COMMERCE DE LA FRANCE. — LES ŒUVRES SOCIALES. — L'ÉPARGNE FRANÇAISE

M. Alfred Neymarck a fait récemment à la Société Amicale de la Marne, dont il est l'un des vice-présidents, une conférence sur la situation financière de la France.

Une dette lourde

Prenant les uns après les autres les chiffres du budget, il en montre l'accroissement, et en explique les causes. Le projet de budget de 1908 s'élève à 3.858 millions environ ; la dette publique à 29 milliards ; la dette consolidée à 3 % à 655 millions ; la dette à 5 % amortissable à 158 millions. Si l'on compare ces chiffres à ceux de 1869, c'est-à-dire à l'année la plus prospère de l'Empire, l'accroissement du budget est de 1 350 millions ; la dette publique *a est accrue de 24 à 15 milliards.*

La dette consolidée à 3 % de 294 millions. Les causes principales sont le coût de la guerre de 1870 et les dépenses et charges militaires qui en ont été la conséquence.

La guerre de 1870 a coûté 15 milliards qui, à 3 %, représentent une charge annuelle de 450 millions ; les budgets de la guerre et de la marine exigent 1.200 millions par an au lieu de 600 millions, soit une nouvelle surcharge de 600 millions. Les dépenses militaires depuis 1870 s'élèvent au chiffre formidable de 41 milliards d'après l'exposé des motifs du budget présenté par *M. Poincaré*, et à 53 milliards, d'après une étude récente de M. Cochery.

Notre dette flottante, qui comprend bien des charges qui ont été la conséquence de 1870 s'élevait en 1906, pour les pensions militaires, à 4 milliards 715 millions, et 2 milliards 122 millions pour les pensions civiles.

Sans la guerre de 1870, notre budget serait inférieur à celui de 1869 ; la dette publique serait au-dessous des chiffres de cette époque ; notre dette consolidée serait infinitésimale.

L'accroissement de nos budgets et de nos charges annuelles est dû pour plus de la moitié au règlement des dépenses résultant de nos désastres, et à celles destinées à assurer la sécurité nationale.

L'expansion commerciale et coloniale

La France a consacré aux travaux de la paix, aux travaux publics, aux chemins de fer, canaux, à nos colonies des capitaux considérables.

Il a été dépensé plus de 11 milliards pour les chemins de fer et canaux, du 3e rang, pour le nombre de kilomètres de chemin de fer en exploitation ; la France est aujourd'hui presque au premier rang ; le prix des voyages et des transports a été abaissé en même temps que les voyages ont été plus rapides.

Les recettes nettes des Compagnies donnent *un produit de plus de 800 millions* ; notre réseau ferré représentant une valeur de plus de 20 milliards qui fera, d'ici 45 à 53 ans retour à l'Etat.

Un immense empire colonial a été constitué. Sans compter l'Algérie et la Tunisie, la superficie de nos colonies, qui était de 414 000 kilomètres carrés en 1871, s'élevait à 5 840 000 kilomètres carrés en 1907.

En 1830, il y avait 11 kilomètres de chemins de fer coloniaux et en 1906 2 984 kilomètres.

Les dépenses totales des colonies et de la métropole, de 1895 à 1903 ont été de 1 794 millions ; le commerce des colonies s'est élevé de 475 millions en 1895 à 895 millions en 1905.

Les améliorations des services publics

Une autre cause d'augmentation des dépenses a été l'installation publique, les postes, les télégraphes, les téléphones, le commerce, l'agriculture, etc., M. Alfred Neymarck, prenant toujours comme termes de comparaison les années 1869-1871 à 1906 et 1907.

Il montre par des chiffres et par des graphiques les sacrifices considérables que le pays s'est imposés.

Qu'est-ce que les 50 millions consacrés à l'instruction publique en 1869 en comparaison des 271 millions inscrits au budget de 1906 ? Les frais de l'instruction se sont multipliés ; l'enseignement primaire, secondaire, supérieur a pris un énorme développement. Aujourd'hui, presque tous les départements ont un lycée ou un collège ; toutes les communes une école.

Une des premières conséquences a été la diminution du nombre des illettrés. En 1870 la proportion des illettrés était de 25 % pour les hommes et de 37 % pour les femmes.

Aujourd'hui, on compte 1 illettré sur 100 garçons de 10 à 15 ans, et 5 illettrés sur 100 filles de 10 à 15 ans. Les dépenses des postes et des télégraphes sont trois fois plus élevées qu'en 1871. 89 millions en 1871, 240 millions en 1905.

La longueur des lignes télégraphiques est de 129 826 kilomètres en 1905 au lieu de 59 408 kilomètres en 1878.

En 5 ans, de 1890 à 1895, la longueur du réseau téléphonique a augmenté de 115 kilomètres à 46 992 kilomètres ; le nombre de bureaux de poste qui était de 5.289 en 1871, était de 11 715 en 1906.

Le commerce de la France s'est accru ; le commerce spécial qui était de 6 milliards 220 millions en 1869 était de 10 milliards 893 millions en 1906 ; la masse des opérations de la Banque de France qui était de 8 milliards 326 millions en 1869, était de 22 milliards 856 millions en 1906.

Le montant des effets compensés à la Chambre de compensation, qui était de 1 milliard 692 millions en 1872-1873 s'est élevé à 17 milliards 555 millions pour 1905-1906.

Le budget des œuvres sociales

Les œuvres sociales et d'assistance n'ont pas été oubliées et ont augmenté les dépenses budgétaires ; notre pays n'est penché sur l'humanité qui souffre et c'est par millions que se chiffrent les allocations, secours, subventions inscrits au budget. Le nombre de sociétés de secours mutuels s'est accru. Il y a près de 5 millions de mutualistes.

A la fin de 1902 leur nombre était de 3.058.059 ; il existait 15.500 sociétés ayant un avoir de 381 millions.

La prospérité de la France

M. Alfred Neymarck, continuant son exposé, dit que s'il était vrai, comme on l'entend répéter, que tout va de mal en pis, que la France se ruine, qu'elle est obérée, comment se fait-il que son épargne grossit chaque année.

D'où vient donc l'argent ?

Il n'est pas le produit d'une génération spontanée de microbes économiques ou financiers produisant à volonté, l'or, l'argent, les capitaux qui nous permettent de satisfaire à nos besoins et de commanditer les pays étrangers.

Il montre que la France économise bon, un mal an, malgré les intempéries des saisons, malgré les crises, tantôt politiques, tantôt commerciales ou financières, malgré les pertes que font subir des placements, ou sont-ils tels 1.500 millions à 2 milliards.

Envisageant alors toute la situation *économique et financière*, M. Alfred Neymarck s'occupe de la fortune mobilière, des valeurs mobilières appartenant en propre à nos capitalistes français 16 à 100 milliards, des fonds déposés dans les caisses d'épargne, dans les banques, des revenus de nos rentiers, du relèvement du crédit de la France. Si, dit-il, j'ai l'objet d'une illusion en vous montrant les progrès de notre pays, il y a un statisticien qui, lui, ne se trompe pas : c'est le fisc.

Par les impôts qu'il prélève, impôts dont le montant s'accroît ou s'abaisse suivant l'importance des affaires, des échanges, *des créations d'industries ou de sociétés nouvelles*, on peut se rendre compte de la diminution des progrès ou de la stagnation d'un pays.

Dans une série de graphiques, M. Alfred Neymarck montre la situation commerciale, économique, financière et fiscale du pays en même temps que les fluctuations des principaux fonds d'Etat, rentes françaises, anglaises, allemandes, russes, italiennes, autrichiennes, espagnoles, etc.

En terminant, M. Alfred Neymarck rappelle l'état de notre pays en 1871, au lendemain de la guerre.

Tout était à refaire, il n'y avait plus ni armée, ni crédit.

Il y avait 500.000 francs dans les caisses du Trésor.

Il rappelle notre situation d'alors, l'emprunt Morgan, M. de Bismarck refusant d'accepter nos billets de banque en paiement de l'indemnité de guerre, les cours de la rente, le taux de l'escompte, etc.

Richesse du pays

J'ai laissé, dit-il, parler les chiffres ; ils montrent que la richesse du pays n'a cessé de s'accroître ; que ses ressources sont toujours nombreuses.

La France est créditrice partout, débitrice nulle part, et la différence entre hier, après nos inoubliables désastres, et aujourd'hui, est celle-ci :

1° La France économisant tous les ans 1.500 millions à 2 milliards.

2° Nos forces militaires reconstituées.

3° L'instruction publique mise à la portée de tous.

4° Le développement de nos voies ferrées assuré.

5° Les revenus de l'Etat en progression.

6° Les impôts en hausse, malgré leur accroissement, se payant par anticipation.

7° Un vaste empire colonial constitué.

8° Les œuvres d'assistance, de mutualité, de prévoyance développées.

9° Le crédit public de la France indiscuté, un des premiers, sinon le premier du monde.

10° La France commanditant tous les pays étrangers.

La nation tout entière a puisé dans ses ressources immérités un accroissement de ses qualités de labeur, d'ordre, d'épargne. Quand on voit l'effort considérable accompli pour réparer les désastres de la guerre et se relever, on peut dire avec fierté qu'il n'y a pas d'autre exemple en Europe, et qu'on ne saurait le comparer qu'à celui des Etats-Unis, après la guerre de Sécession ; et encore, ne faut-il pas oublier que les Etats-Unis n'avaient pas à se mettre toujours en garde comme nous, contre des voisins dont la bienveillance n'est pas la qualité dominante.

L. GUISLAIN,
député du Nord.

Carnet du Lecteur

MARIAGE

A Lille. — Hier matin a eu lieu le mariage de Mlle Marie Roche-Villaume avec M. le docteur Léonce Huyghe, de Lille. En raison de deuils récents, la cérémonie a été strictement intime.

DEUIL

A Lille. — M. Victor Leclerc, ancien juge de paix à Pont-à-Marcq, vient d'avoir la douleur de perdre sa mère, décédée à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Nous lui présentons nos plus sincères condoléances.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

La JOURNÉE de 10 HEURES

LA LIBERTÉ DU TRAVAIL MAIS NON DE L'EXPLOITATION HUMAINE. — LA QUESTION DE L'OUVRIER ADULTE. — LA FÉDÉRATION DU LIVRE ET LA JOURNÉE DE NEUF HEURES. — LES TRADE-UNIONS

En nos deux derniers articles nous avons établi la légitimité de l'intervention de l'Etat dans les questions de travail et nous avons montré que, si un grand nombre d'industriels continuaient à exclure de leurs ateliers les mineurs de moins de dix-huit ans, pour conserver la possibilité de faire travailler douze heures par jour, force serait de remener à dix heures la durée maxima de la journée de travail et cela dans l'intérêt primordial de la conservation même de notre industrie, menacée à bref délai dans son existence par la disparition des apprentis. Nous allons reprendre la question à un autre point de vue.

La liberté du travail proclamée par la Révolution française fut toute en faveur de l'ouvrier, aussi Camille Desmoulins, au lendemain de la nuit du 4 août écrivait-il dans le Vieux Cordelier : « O nuit heureuse pour l'artisan dans l'industrie est libre. Autrefois le boulanger, le maître perruquier pleurerent ; mais les garçons se réjouirent et il y aura inflammation dans les mansardes ! »

Ainsi donc le travail est libre, c'est chose entendue, mais encore faut-il que dans qu'on puisse se permettre toutes les libertés à son égard et lorsque celles-ci ont le caractère odieux qu'a revêtu dans les trois premiers quarts du XIXe siècle, pour ne citer qu'un exemple, l'exploitation de la main-d'œuvre enfantine, on comprend l'intervention de l'Etat qui a le droit de dire qu'en défendant l'ouvrier de huit ans, il s'est montré le digne continuateur de la Révolution.

En est-il de même lorsqu'il s'agit de l'ouvrier adulte ? Dans notre premier article, nous avons dit que la liberté consiste non seulement dans le droit, mais dans le pouvoir dévolu à chacun de développer ses facultés. Or, maintenant, grâce aux syndicats, au droit de grève les travailleurs ne sont-ils pas assez forts pour faire triompher normalement leurs revendications ; n'ont-ils pas en fait le pouvoir dont nous venons de parler ?

Nous pouvons à ce point de vue examiner les résultats de la campagne entreprise l'an passé par la Fédération des travailleurs du livre. Fondée en 1881, elle groupe actuellement 170 syndicats adhérents, et tout le monde se souvient de la campagne qu'elle a mené en vue d'obtenir l'établissement de la journée de neuf heures. Ce fut une lutte très intéressante à laquelle ne manqua ni le dévouement des syndiqués qui n'imposèrent une cotisation spéciale pour soutenir l'effort de propagande et les grèves déclarées à l'appui, ni la solidarité ouvrière internationale qui se manifesta par l'envoi de l'étranger d'une somme de 165.000 francs. Le patronat résista, bien qu'une forte minorité se soit prononcée en faveur de la journée de neuf heures, au sein de la Chambre syndicale des imprimeurs typographes. Nous ne voulons pas entrer dans l'étude des mouvements locaux quoique l'histoire du mouvement lillois en particulier ne soit pas sans présenter un intérêt tout spécial ; ce sont les résultats obtenus que nous devons indiquer ; eux seuls en effet peuvent nous servir à établir nos conclusions.

Cent trente-cinq sections ont obtenu satisfaction sans grève, soit par l'action d'une commission mixte ou par des négociations individuelles, soit par ces deux actions combinées, quarante-quatre ont obtenu la journée de neuf heures après une grève plus ou moins longue, douze ont obtenu la journée de neuf heures et demie, neuf ont complètement échoué, dix-sept n'ont pas pris part au mouvement. Remarquons enfin que le total général des sommes versées aux grévistes s'est élevé à 657.603 fr. 75 sur lesquels l'impôt de grève a produit 164.296 fr. 25. Si on y joint les 165.386 fr. 15 fournis par le syndicat international et par divers syndicats étrangers, on constate que ce mouvement a coûté à l'actif social 325.921 fr. 35. Ainsi donc, malgré son organisation puissante, sa discipline parfaite, ses sacrifices considérables, la Fédération du livre n'a pu faire aboutir l'ensemble de ses revendications. Peut-on dès lors prétendre que les autres groupements ouvriers, formés de sociétaires beaucoup moins débrouillés intellectuellement, aient actuellement des chances sérieuses de succès s'ils voulaient suivre la même méthode ? Il nous semble difficile de le prétendre. Si le monde du travail était assez puissant pour imposer la limitation de la journée de labeur et pour le faire respecter, il pourrait réaliser bien d'autres réformes et son sort serait, pour ainsi dire, entre ses mains. Or il n'en est pas ainsi, la loi est encore nécessaire aux modifications de la réglementation du travail et les tradeunions, si forts et si disciplinés, font appel à son intervention pour leur garantir les bénéfices des avantages obtenus par leur activité et pour les généraliser. Il en est de même en France.

Mais, ne manquera-t-on pas d'objecter, que faites-vous de la concurrence étrangère ? Il nous faut pour répondre utilement examiner la question de la journée industrielle en Europe et hors d'Europe. Nous nous en occuperons dans notre prochaine chronique.

BERTAL.

PETITE JEANNE

PAR HENRI SÉBILLE

TROISIÈME PARTIE

Au bonheur des Mères

L'Enlèvement

Mamm Pauline venait de descendre au magasin.

Comme tous les matins, Germaine s'était assise devant son piano, mais c'est à peine si ses doigts effleuraient les touches.

Elle ne savait vraiment ce qu'elle avait endeuillé son cœur de fiancée.

Il avait arraché à maman Pauline un aveu du mal que lui avaient fait ces [illegible] elle était trouvé en en [illegible] qu'il fallait pour rassurer [illegible] maman.

[illegible] tourmente pas ! Tu n'as rien à [illegible] mon père ni de personne. Tu es [illegible] le droit de faire [illegible] ! Ne t'inquiète pas ! Tu [illegible] l'approuvera. Je [illegible] Valvert, seul.

Et tout de suite, [illegible] ses [illegible] ; c'étaient leurs [illegible] Ces deux hommes étaient certainement des méchants qui méditaient quelque mauvais coup.

Et justement, Albert Gardy, son fiancé, à qui elle aurait voulu tout confier, n'avait pas reparu de la soirée.

On sonna à l'entrée de l'appartement, et la bonne vint apporter une lettre.

— C'est la concierge qui l'a montée, mademoiselle, elle dit que c'est pressant et qu'on attend la réponse en bas.

Elle ouvrit la lettre et lut :

« Mademoiselle,

« Je vous prie de me pardonner la peine que j'ai faite hier à votre grand'mère... »

Elle courut à la signature : Antonio Lopez, un de ces hommes de la veille.

Celui-là savait donc aussi qu'elle était la petite-fille de maman Pauline !

Elle continua :

« Ami dévoué de votre père, M. Pierre Dubourt, qui vous pleure depuis douze ans, j'ai fait mon devoir d'ami en forçant votre grand'mère à trahir son secret : je comprends qu'elle me maudisse, et je ne pense plus à me plaindre quand je songe à la joie infinie que je peux donner à votre malheureux père : je sais sûr que, dans le fond de votre cœur, vous ne pouvez pas m'en vouloir et même que vous me remercierez quand vous connaîtrez ce père qui ne veut que votre bonheur.

« Laissez-moi vous dire aussi que votre grand'mère a fort de s'épouvanter de la découverte de son secret : en retrouvant sa fille, elle vous perte oublieu tout, je vous en donne l'assurance... »

Germaine sursaute : c'était son désir le plus cher que ce homme traduisait là...

Elle continua sa lecture :

« Aujourd'hui, tout a changé, je reviens et je vous supplie de me recevoir quelques minutes.

« Je n'ai fait hier que la moitié de mon devoir, votre grand'mère ne m'a pas permis d'achever : après votre père qu'il m'est permis enfin de consoler, il me reste encore à vous mettre dans les bras de votre mère, qui, séparée de vous depuis votre naissance, vous croyait morte... »

Elle s'arrête, oppressée.

— Ma mère... séparée de moi... me croyait morte !

Elle achève de lire la phrase :

« ...Comme vous l'avez crue morte elle-même... »

« Je vous montrerai, si vous le désirez, la lettre où elle me charge de veiller à votre bonheur, comme je vous donnerai les preuves de la sincérité de tout ce que je viens de vous dire.

« Si cette lettre a touché votre cœur, si elle a éveillé le besoin de connaître enfin votre père et votre mère, accordez votre confiance à celui qui est le confident de leur douleur.

« Chassé par votre grand'mère, je ne peux plus me présenter chez vous, mais, faites un signe, j'accourrai au rendez-vous qu'il vous plaira de me fixer.

« Fidèle l'Hôtel Continental, où vous pourrez sans crainte me faire connaître votre décision... »

Le premier mouvement de Germaine fut de communiquer cette lettre à sa grand'mère.

La réflexion la retint.

— S'il est vrai que ma mère est vivante, ma grand'mère doit avoir des raisons graves pour me dire qu'elle est morte... Je ne veux pas révéler le grande douleur qu'il y a dans doute au fond de ce mystère.

Et elle conclut :

— C'est à mon fiancé que je communiquerai cette lettre, c'est lui qui jugera ce qu'il convient de faire... Moi, je l'écouterai, je lui obéirai.

Elle ne vœu s'envola de ses lèvres :

— Oh ! qu'il me permette au moins de voir ma mère, si elle vit, et de la consoler si elle pleure.

Elle ne se remit pas à son piano.

Cette préoccupation : son père et sa mère ! l'avait prise tout entière.

Sa mère surtout, qui était la fille de maman Pauline, qui la disait morte...

Elle voyait la tâche de son fiancé la tâche providentielle !

— C'est par lui que j'ai ou les vrais liens qui m'unissent à maman Pauline ; c'est lui qui m'a donné ma grand'mère ; c'est lui qui me rendra mon père et ma mère ; c'est lui qui rendra sa fille à maman Pauline... Ah ! qu'il vienne vite !...

Elle relisait la lettre du Chilien, souffrait avec son père et sa mère, et arrivait ainsi à se persuader que l'homme était sincère.

Et, le souvenir lui revenait de la façon dont le Chilien la regardait le jour où il avait accompagné M. Forgent dans la première visite que ce dernier avait faite à maman Pauline.

— C'était donc pour cela qu'il me regardait ainsi ! C'étaient mon père et ma mère qui me regardaient par ses yeux.

Sur cette pente, elle devait aller jusqu'au désir de ne pas faire attendre ce représentant de ceux qu'elle aimait sans les connaître.

Et, manquant à sa première résolution, elle répondit à Lopez et lui livra le fond de son cœur en quelques lignes enflammées :

« Je le plus vif désir de connaître et de vous remercier de ceux dont vous me dites la souffrance. S'il est vrai que vous puissiez réaliser ce vœu de leur enfant, je vous en bénirai toute ma vie !

Mais elle ne pouvait pas jusqu'à fixer le rendez-vous que demandait le Chilien ; pour cela, elle ne voulait rien décider que l'eût approuvé son fiancé, et elle se contenta d'écrire :

« Vous recevrez demain un autre billet, où j'espère pouvoir vous prier de me fixer vous-même l'heure où il me sera possible de vous voir ».

Elle descendit au magasin, fit porter sa lettre par un troflin, et, remontée dans l'appartement, passa la journée à appeler ardemment l'arrivée de son fiancé.

Un peu avant six heures, la concierge lui monta une lettre...

Elle frissonna en l'ouvrant...

C'était sans doute le Chilien qui lui répondait.

Elle eut une déception.

La lettre était de la veuve Dumont, la malade de l'hôtel de la rue de Choiseul.

« Mademoiselle,

« La médecin est venu me voir ; il répond de me guérir, mais il m'ordonne quelque chose que vous seule pouvez me procurer...

« Je vous supplie de venir me voir de suite, car c'est pressé, et vous sauve, sauvez la guérison d'une pauvre mère qui n'a trouvé de pitié qu'en vous ! »

Ces mots seuls, eussent suffi à la décider.

— J'y vais ! j'y vais ! Cela me portera bonheur pour le mariage.

Et comme cette très pressé et que la servante était occupée à préparer le dîner, elle partit toute seule, sans lui parler de sa course...

La rue du Choiseul était là, d'ailleurs, à deux pas, elle allait se hâter pour être de retour à l'arrivée de son fiancé.

Une demi-heure après, quand Albert Gardy se présente, Germaine n'était pas encore rentrée.

Il sept heures et demie, maman Pauline monta du magasin : Germaine était toujours absente.

Germaine ne devait pas rentrer ce soir-là.

La-haut, dans la chambre d'hôtel où l'avait fait appeler la veuve Dumont, elle avait trouvé deux hommes au chevet de la femme malade.

Elle avait reconnu le plus jeune, pour l'avoir vu là à sa première visite ; et celui-ci lui avait présenté l'autre, un homme à l'air grave et tout de suite elle dit :

— Monsieur le docteur...

Le docteur s'était incliné devant elle.

Elle avait répondu en inclinant elle-même la tête, et elle s'était approchée du lit.

Il était vide.

Mais elle n'avait pas eu le temps de s'étonner.

Comme elle tournait le dos aux deux hommes, la plus jeune lui avait brusquement mis une petite éponge sous le nez.

Elle avait presque aussitôt perdu connaissance, et l'autre homme, M. le docteur, la recevant dans ses bras, l'avait emportée en disant à son compagnon :

— Passez devant pour expliquer, au cas où on rencontrerait quelqu'un...

L'explication était toute trouvée.

C'était la malade qu'on emportait à l'hôpital.

(*A suivre*).

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVET
INVARIABLEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITÉ ET SA FRAÎCHEUR
98, Rue Nationale, Lille.